DEPARTEMENT DE LA CHARENTE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 27 JUIN 2024

Délibération n°2024.06.086.B

Aménagements du BHNS : phase n°2 Secteur Hôtel de Ville - Travaux de fouilles archéologiques

LE VINGT SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 21 juin 2024 **Secrétaire de Séance**: François NEBOUT

Membres en exercice: 27 Nombre de présents: 20 Nombre de pouvoirs: 5 Nombre d'excusés: 2

<u>Membres présents</u>: Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

<u>Ont donné pouvoir</u>: Eric BIOJOUT à Hassane ZIAT, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Michaël LAVILLE à Gérard DESAPHY, Pascal MONIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU,

Excusé(s): Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_86B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024 Affichage : 01/07/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION N°2024.06.086.B

Rapporteur: Monsieur NEBOUT

AMENAGEMENTS DU BHNS : PHASE N°2 SECTEUR HOTEL DE VILLE - TRAVAUX DE FOUILLES ARCHEOLOGIQUES

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 11 : Transports surs et accessibles

Par délibération n°2022.03.023 B en date du 24 mars 2022, le bureau communautaire a approuvé le programme d'aménagement du BHNS en centre-ville d'Angoulême (Franquin station BHNS et parvis, Champ de Mars, Gambetta et Hôtel de ville Banque de France) ainsi que l'enveloppe financière de ce projet. Par la même délibération, il approuvait le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la ville d'Angoulême à GrandAngoulême pour la réalisation des aménagements intégrés dans le périmètre de cette opération.

Par délibération n°2022.03.036 B en date du 31 mars 2022, le bureau communautaire a approuvé la conclusion d'un marché de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la société publique locale de GrandAngoulême (SPL GAMA), en application de l'article L2511-1 du code de la commande publique, pour la réalisation de ce programme d'aménagement en centre-ville d'Angoulême.

Pour les besoins de cette opération, la SPL GAMA a lancé une consultation par voie d'appel d'offres ouvert pour la réalisation de fouilles archéologiques. Le contrat prend la forme d'un marché à prix forfaitaire.

Le marché est conclu pour la durée totale d'exécution, en application du 2° de l'article R2162-4 du code de la commande publique. Il prend effet à compter de sa date de notification jusqu'à la remise du rapport de fouilles archéologiques. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié par la SPL GAMA le 27 mars 2024 au bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) (annonce n°24-48661) fixant les dates et heures limites de remise des offres au 14 mai 2024 à 17h00. Deux plis ont été reçus dans les délais impartis, provenant des sociétés :

➤ Pli n°1 : INRAP Accusé de réce⊋ion RlinBè2 de EVEHA

016-200071827-20240627-2024 06 86B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024 Affichage : 01/07/2024 Suivant l'analyse des offres réalisée par la SPL GAMA, la commission « marché à procédure adaptée » de GrandAngoulême, réunie le 06 juin 2024 et présidée par François Nebout, a décidé, conformément aux préconisations de la direction régionale des affaires culturelles Nouvelle Aquitaine d'attribuer le marché à l'INRAP sises 140 Avenue du Maréchal Leclerc CS 50036 à BEGLES pour un prix global et forfaitaire de 253 390,17 € HT.

Dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage, le mandataire doit ensuite être autorisé à signer le marché selon les règles et délégations applicables dans les instances de son mandant.

Je vous propose :

D'AUTORISER la SPL GAMA à signer, au nom et pour le compte de GrandAngoulême dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du BHNS en centre-ville d'Angoulême – Phase 2.2, le marché ci-dessus détaillé avec l'INRAP sises 140 Avenue du Maréchal Leclerc CS 50036 à BEGLES (33323) pour un prix global et forfaitaire de 253 390,17 € HT.

Pour: 25 Contre: 0 Abstention: 0 Non votant: 0

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_86B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024 Affichage : 01/07/2024